

RÈGLEMENT

PARCOURS (hors FFSP)

La balade des 3 portes est ouverte à tous et n'entre pas dans le cadre de la Fédération Française des sports Populaires.
2 itinéraires de 5 et 12 km vous sont proposés à travers vignobles, prés et forêts sans difficulté particulière.

Départs : de 10h à 15h depuis la Salle des fêtes
10, rue du Moulin 67530 BOERSCH.

Deux points de ravitaillement gratuits sont organisés sur le parcours.
Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés.
Les chiens doivent être tenus en laisse.

INSCRIPTION ET ACCUEIL

Inscription à la salle des fêtes avant le départ.
L'inscription s'élève à 3 euros par personne, gratuite pour les enfants de moins de 12 ans. Elle permet de participer au frais d'organisation et de soutenir l'association. Elle se fait dans la salle avant le départ.

TOMBOLA

Chaque inscription donne droit à la participation au tirage de la tombola.
Un numéro vous sera attribué au départ.
Les lots seront remis au porteur du bulletin gagnant, **à l'arrivée, à la salle des fêtes.**

ASSURANCE

L'association est couverte par les Assurances Groupama.
L'inscription à la balade vaut déclaration de bonne santé.
L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de maladie.

SÉCURITÉ

Permanence de secours assurée à la salle des fêtes.

ANNULATION

En cas de conditions météorologiques très défavorables, les organisateurs se réservent le droit à tout moment d'annuler la marche pour la sécurité des participants.
Dans tous les cas, aucun frais d'inscription ne sera remboursé.



Merci pour votre soutien

CHARTRE DE L'ÉCO-MARCHEUR :

Je respecte les biens et les personnes rencontrées
Je respecte les bénévoles et me conforme à leurs directives
Je suis scrupuleusement les chemins et sentiers balisés par les organisateurs
Je ne jette aucun détritrus dans la nature
Je ne cueille pas de fleurs
Je respecte le tri sélectif mis en place.